



Campagne d'Entraide

Centraide,
Partenairesanté-Québec,
Croix-Rouge canadienne, division du Québec

COMITÉ ENTRAIDE

Secteurs - public et parapublic

ÉTATS FINANCIERS

De l'exercice terminé
le 31 décembre 2007

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DE LA DIRECTION	1
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Sommes cumulées à distribuer aux partenaires philanthropiques	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 à 9

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Comité Entraide – secteurs public et parapublic ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s’acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l’assurance raisonnable que les biens et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu’elles sont dûment approuvées et qu’elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Comité Entraide, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l’étendue de cette vérification et l’expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer les coprésidents du Comité Entraide pour discuter de tout élément qui concerne la vérification.

Dany Poulin

Directrice du Secrétariat

Québec, le 8 juillet 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Comité Entraide – secteurs public et parapublic au 31 décembre 2007 ainsi que l'état des résultats et l'état des sommes cumulées à distribuer aux partenaires philanthropiques de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Comité Entraide. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas de nombreux organismes de bienfaisance, le Comité Entraide obtient une partie importante de ses produits sous forme de souscriptions au comptant et pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes du Comité Entraide et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de souscriptions au comptant, à l'actif à court terme et aux sommes cumulées à distribuer aux partenaires philanthropiques.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des souscriptions au comptant mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Comité Entraide au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements aux conventions comptables relatives aux instruments financiers tel qu'expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA

Québec, le 8 juillet 2008

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Souscriptions (note 5)	7 063 074 \$	6 501 337 \$
Intérêts	75 175	81 009
	7 138 249	6 582 346
CHARGES (note 6)		
Frais d'opérations	61 208	46 554
Radiation et provision pour pertes sur souscriptions à recevoir	36 261	(345 297)
	97 469	(298 743)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
VIRÉ AUX SOMMES CUMULÉES À DISTRIBUER		
AUX PARTENAIRES PHILANTHROPIQUES	7 040 780 \$	6 881 089 \$
	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
SOMMES CUMULÉES À DISTRIBUER AUX PARTENAIRES PHILANTHROPIQUES
DE L’EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

	2007	2006
SOLDE CUMULÉ AU DÉBUT	8 890 811 \$	9 219 114 \$
Excédent des produits sur les charges de l’exercice	7 040 780	6 881 089
Versements aux partenaires philanthropiques		
Provenant de l’exercice terminé le 31 décembre 2005		(7 209 392)
Provenant de l’exercice terminé le 31 décembre 2006	(7 240 643)	
SOLDE CUMULÉ À LA FIN	8 690 948 \$	8 890 811 \$
	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 489 079 \$	622 447 \$
Dépôts à terme (3,91 % à 4,18 %)	1 600 000	3 150 000
Souscriptions à recevoir (note 7)	5 599 958	5 079 974
Créances et intérêts courus	22 293	38 390
	8 711 330 \$	8 890 811 \$
	=====	=====
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer	20 382 \$	- \$
Sommes cumulées à distribuer aux partenaires philanthropiques	8 690 948	8 890 811
	8 711 330 \$	8 890 811 \$
	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

POUR LE COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Claudette Carbonneau
Coprésidente

Michel C. Doré
Coprésident

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

1- CONSTITUTION ET OBJET

Le Comité Entraide – secteurs public et parapublic (auparavant Comité Centraide – secteurs public et parapublic), formé en vertu d'un décret du gouvernement du Québec, a pour objet de coordonner les activités de la campagne annuelle de souscription principalement auprès des employés du gouvernement du Québec, des organismes gouvernementaux, des députés de l'Assemblée nationale, des professionnels de la santé et des personnes retraitées du gouvernement et des organismes publics au profit des partenaires philanthropiques. Les sommes perçues sont distribuées aux partenaires philanthropiques. Les présents états financiers incluent les comptes de la fiducie de bienfaisance des employés créée pour faciliter la gestion et la remise de la totalité des dons recueillis selon les choix exprimés par le donateur.

2- CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Comité Entraide par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction. L'état du flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats, le cas échéant.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

Le Comité Entraide – secteurs public et parapublic a classé l'encaisse comme étant détenu à des fins de transaction et a désigné de façon irrévocable les instruments financiers à court terme suivants : dépôts à terme, souscriptions à recevoir, créances et intérêts courus de même que les charges à payer et les sommes cumulées à distribuer aux partenaires philanthropiques.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprenant tous les passifs non dérivés qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Cette évaluation correspond au coût. La direction a classé dans cette catégorie les sommes cumulés à distribuer aux partenaires philanthropiques.

3- MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption d'une nouvelle norme comptable

Au cours de l'exercice, le Comité Entraide – secteur public et parapublic a appliqué les nouvelles recommandations de l'ICCA quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers, à la suite de la publication des chapitres 3855 – «Instruments financiers – Informations à fournir et présentation».

Pour le Comité Entraide, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles, compte tenu qu'il n'y a eu aucun effet quant à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par le Comité Entraide, lesquels sont divulgués à la note 2.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

4- SOUSCRIPTIONS

Les souscriptions sont comptabilisées selon les données contenues aux rapports des directeurs de campagne. Une provision annuelle pour perte de recouvrement sur les souscriptions retenues à la source est pourvue et déduite des souscriptions à recevoir. La variation de cette provision est incluse à l'état des résultats.

5- PRODUITS – SOUSCRIPTIONS

	2007	2006
Campagne auprès des employés et retraités		
Retenues à la source	5 425 526 \$	5 089 224 \$
Comptant et activités de financement	1 106 191	1 123 877
Dons des sociétés à vocation commerciale	531 357	288 236
	7 063 074 \$	6 501 337 \$
	=====	=====

6- CHARGES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le traitement et les frais de déplacement des membres du Comité Entraide et des autres employés du gouvernement appelés à collaborer à la campagne d'Entraide sont assumés par les ministères et organismes du gouvernement qui sont concernés. Les frais de fonctionnement du Secrétariat permanent du Comité Entraide sont assumés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Les charges non assumées par le MESS ont été financées à même une partie des intérêts générés par les dons. Les charges assumées par le gouvernement du Québec et ses organismes ne sont pas présentées à l'état des résultats.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

7- SOUSCRIPTIONS À RECEVOIR

Les souscriptions à recevoir des responsables de la campagne annuelle se répartissent comme suit :

	2007	2006
Campagne auprès des employés et retraités		
Retenues à la source	5 015 247 \$	4 786 609 \$
Comptant et activités de financement	241 459	186 491
Dons des sociétés à vocation commerciale	485 875	242 655
Provision pour pertes sur souscriptions retenue à la source	(142 623)	(135 781)
	5 599 958 \$	5 079 974 \$
	=====	=====

8- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Comité Entraide est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Comité Entraide n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés à l'exception des charges assumées par le gouvernement du Québec mentionnées à la note 6.

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à leur coût étant donné la courte période avant l'échéance.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Comité Entraide correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le Comité Entraide procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.